

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 50209
Numéro SIREN : 492 099 593
Nom ou dénomination : A.F. GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2020 sous le numéro de dépôt 1410



KPMG S.A.
Hainaut Cambrésis Sambre
1 rue de l'Hôpital de Siège
CS 90569
59308 Valenciennes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 27 19 89 54
Télécopie : +33 (0)3 27 19 89 10
Site internet : www.kpmg.fr

AF Groupe Sarl

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AF Groupe Sarl en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2020

AF Groupe Sarl

17 rue de Flesquières - 59400 Fontaine Notre Dame

Ce rapport contient 3 pages

Référence : chc.np



KPMG S.A.
Hainaut Cambrésis Sambre
1 rue de l'Hôpital de Siège
CS 90569
59308 Valenciennes Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 27 19 89 54
Télécopie : +33 (0)3 27 19 89 10
Site internet : www.kpmg.fr

AF Groupe Sarl

Siège social : 17 rue de Flesquières - 59400 Fontaine Notre Dame
Capital social : €.499.000

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AF Groupe Sarl en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2020

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime de l'Associé unique en date du 14 janvier 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

€	31 décembre 2019 12 mois	31 Décembre 2018 12 mois	Variation
Extraits du bilan :			
Capitaux propres	1.515.205	906.401	+608.804
Endettement net ⁽¹⁾	-970.515	31.640	-1.002.155
Extraits du cpte de résultat :			
Chiffre d'affaires	62.329	109.591	-47.262
Résultat d'exploitation	-65.122	-53.644	-11.478
Résultat financier	+632.407	+178.564	+453.843
Résultat net	+608.804	+88.346	+520.458

⁽¹⁾ L'endettement net = emprunts auprès des Ets de crédit – disponibilités

Les capitaux propres sont très largement supérieurs au capital social qui est de 499.000 €.

Les disponibilités ont augmenté et les dettes auprès des établissements de crédit ont diminué, entraînant une réduction de l'endettement net de 1.002.155 €.

L'équilibre financier de la société (représenté par le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement, et la trésorerie) est respecté.

Les distributions de dividendes au titre des deux exercices et la restructuration du Groupe opérée en 2019 ont permis de dégager des résultats financiers de respectivement + 632.407 € en 2019 et + 178.564 € en 2018.

Le résultat net des deux exercices est positif sous l'effet des résultats financiers.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

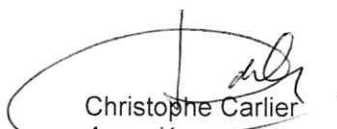
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Valenciennes, le 18 février 2020

KPMG S.A.


Christophe Carlier
Associé